

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

[Voir le PDF ci-joint](#)

LES ENCOMBRANTS

Ramassage gratuit

1er et 3ème JEUDI de chaque mois

Les inscriptions se font au préalable en mairie au plus tard le vendredi précédent

Les Encombrants devront être sortis le jour même.

TRI SELECTIF - SIVED

Ramassage des sacs jaunes **LUNDI matin**

Les jours fériés : la collecte est assurée normalement sauf les 1^{er} janvier – 1^{er} mai et 25 décembre, elle aura lieu la veille ou le lendemain mais jamais le week end.

Les sacs jaunes sont gratuits et disponibles à la Mairie et à l'agence postale

Des conteneurs à verre et journaux sont placés à l'entrée ouest du village et le long de la RD 24 à coté du lac des beaux quartiers.

Les sacs jaunes devront être sortis le jour même

GRAVATS ET DÉCHETS VERTS

C'est pour répondre à la réglementation en vigueur du Code de l'Environnement qui interdit le brûlage des déchets végétaux et le stockage des déchets inertes que les décharges communales ont été fermées.

Le SIVED a mis en service quatre "ESPACES TRIS" :

- du TERRUBI à LE VAL.
- du COLLET ROUGE à BRIGNOLES.
- du LOOURON à LA ROQUEBRUSSANE.
- des FERRAGES à TOURVES.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Pour les particuliers :

- il suffit de résider dans l'une des communes du SIVED.
- Une vignette d'identification doit être retirée gratuitement en Mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.
- L'apport de matériaux est gratuit.

Pour les Professionnels :

- il suffit d'avoir une entreprise ou une activité sur le territoire du SIVED
- Un badge d'accès est à retirer gratuitement au SIVED sur présentation d'un extrait Kbis ou d'un document DI, de la carte grise du véhicule et d'une pièce d'identité.
- L'accès est payant selon les matériaux.

EMPLOI DU FEU

Brûlage des végétaux

INTERDIT DU 15 MARS au 15 OCTOBRE